

**Arrêté du 21 janvier 2015 portant nomination des représentants du personnel
au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires
NOR : JUSB1502070A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
U.N.S.a Services Judiciaires	M. Hervé BONGLET M. Patrick COCULET M. Sofiane BAHRI	Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHERE M. Philippe GILABERT M. Arnaud FAURE
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la justice et autres	Mme Lydie QUIRIÉ M. Jean-Luc LACOSTE	Mme Nicole DELAUNAY Mme Anne DECAUDIN
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	Mme Martine MOTARD M. Joël THEILLARD	M. Michel DEMOULE M. Cyril PAPON
Fédération Interco CFDT-Justice	M. Michel BESSEAU Mme Mireille-Aline WEBER	Mme Leila NEKAA-DA-CUNHA Mme Myriam MADOURI
Syndicat des Greffiers de France – Force Ouvrière	Mme Isabelle BESNIER-HOUBEN	Mme Sophie GRIMAUTL

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

L'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires est abrogé.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 janvier 2015.

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur des services judiciaires,

Jean-François BEYNEL